



HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260313-2026_DELCA_09-DE
Reçu le 17/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Membres en exercice : 22
Présents : 15
Procurations : 1
Nombre de votants : 15
Votes pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
13 février 2026

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2026

DELIBERATION N° 2026-09

Modification AP/CP Beaulieu/Rosières

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOU.
MM Olivier CIGIOTTI, Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul LYONNET, Rémi BARBE.

Suppléants présents : Mmes Patricia GOUDARD, Annie RICOUX, MM Fernand CHAIZE.

Titulaires excusés :

Mme Nicole CHASSIN.
MM Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Michel BRUN, André FERRET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procuration : Mme Sophie COURTINE donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps –LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LCL Hélène JURY, médecin-chef

Suppléants présents :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2026-09 : Modification AP/CP Beaulieu/Rosières

Les articles L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Par délibération du 18 mars 2025, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté le principe du recours au vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des travaux pour le projet d'agrandissement de la caserne du centre de BEAULIEU/ROSIERES selon les modalités suivantes :

- Montant de l'autorisation de programme = 650 000 € TTC ;
- Ouverture des crédits de paiement comme suit :

	CP 2025	CP 2026
Montant	100 000,00 €	550 000,00 €

Suite aux consultations lancées par le SDIS 43 selon une procédure adaptée ouverte incluant la possibilité de négociation, les différents lots ont été attribués pour un coût global du projet (incluant : frais de maîtrise d'œuvre, étude de sol, contrôle technique, SPS et aménagements intérieurs) d'un montant de 682 455,34 € TTC.

Il convient donc de majorer l'autorisation de programme et de la porter à 682 455,34 €.

Par ailleurs, suite à la modification du montant de l'autorisation, et au retard pris pour la consultation, il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits de paiement associés comme suit :

	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Montant	2 934,00 €	500 000,00 €	179 521,34 €

Les membres du conseil d'administration autorisent la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant l'agrandissement de la caserne BEAULIEU/ROSIERES.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

